



DECRET N°19.0143 -

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DES ORGANES DU MECANISME
DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX
ET LA RECONCILIATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
DU 06 FEVRIER 2019 APPR-RCA**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
Vu le Décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
Vu le Décret n°19.056 du 25 février 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n°19.072 du 22 mars 2019, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 19.039 du 18 février 2019 portant création du Mécanisme de Mise en Œuvre et de Suivi de l'APPR-RCA ;
Vu le Décret N°19.061 du 1^{er} mars 2019 portant composition des différents organes du Mécanisme de Mise en Œuvre de l'APPR- RCA ;
Vu l'Accord Politique pour la Paix et le Réconciliation en République Centrafricaine du 06 février 2019 ;

DECRETE :

Article 1^{er}: Les organes du Mécanisme de mise en Œuvre et de Suivi de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation ci-après sont composés des personnalités suivantes :

I. COMITE EXECUTIF DE SUIVI (CES)

Co-Présidence :

- **Monsieur Firmin NGREBADA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **Monsieur Matias Bertino MATONDO**, Ambassadeur, Représentant Spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine, Chef de la MISAC.

Membres :

A. Parties à l'APPR-RCA

a. L'équipe gouvernementale :

- **M. Felix MOLOUA**, Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- **M. Henri Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget ;
- **Mme Marie Noëlle KOYARA** Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée ;
- **M. Flavien MBATA**, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ;
- **M. Maxime MOKOM** Ministre Chargé du Désarmement, Démobilisation et Réintégration et Rapatriement (DDRR) ;
- **Mme Sylvie BAIPO-TEMON**, Ministre des Affaires Étrangères et des Centrafricains de l'Étranger ;
- **M. Maxime Ange KAZAGUI**, Ministre de la Communication et des Médias ;
- **Mme Virginie BAIKOUA**, Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale ;
- **Colonel Noel SELESSON**, Ministre Délégué auprès du Ministre du Désarmement, Démobilisation et Réintégration et Rapatriement (DDRR).

b. Groupes armés :

- **M. Azor KALITH**, représentant le RPRC ;
- **M. Giscard Elie ENDJIMONGOA**, représentant du groupe Anti balaka aile Ngaissona ;
- **M. Saidou ALIOU**, représentant les 3R ;
- **M. Ali MASAL ABAKAR**, représentant de la Séléka Rénové ;
- **M. Djafar ADOUM**, représentant le FPRC.

B. Communauté Internationale :

- **M. Adolphe NAHAYO**, Ambassadeur, Représentant de la CEEAC ;
- **M. Mankeur NDIAYE**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Chef de la MINUSCA ;
- **Mr Mohamed BAH**, Représentant l'Union Africaine ;
- Monsieur l'Ambassadeur du Cameroun ;
- **Monsieur l'Ambassadeur du Tchad ;**
- **Monsieur l'Ambassadeur du Congo ;**
- **Monsieur l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo ;**
- **Monsieur l'Ambassadeur du Soudan ;**
- Le Représentant du Gabon ;
- Le Représentant de l'Angola.

C. Les Forces vives de la Nation :

- **Monseigneur Nestor Désiré NONGO AZAGBIA ;**
- **Pasteur Nicolas Aimé Simplicie SINGA GBAZIA ;**
- **l'Éminence Imam Oumar KOBINE LAYAMA ;**



- **M. Anicet Georges DOLOGUELE**, Représentant les partis de l'opposition ;
- **M. Martin ZIGUELE**, Représentant les partis de la majorité ;
- **M. Jean Michel MANDABA**, Représentant les partis centristes ;
- **M. Michel LOUDEGUE**, Secrétaire Général de l'OSLP et Coordonnateur de l'ISYCA ;
- **M. Mathias MOROUBA**, Coordonnateur national adjoint du Réseau des Organisations de promotion et de défense des Droits de l'Homme ;
- **M. Hervé Sévérin LIDAMON**, Président Exécutif National D'AVED ;
- **Mme Lina EKOMO**, Coordonnatrice du Groupe des Femmes Leaders pour la Paix en RCA ;
- **Mme Marguerite Ramadan**, Présidente de l'OFCA ;
- **M. Hubert Marie Emery OGBAMI**, Représentant du Conseil National de la Jeunesse.

Les membres du GIS-RCA et les Partenaires Techniques et Financiers notamment la France, les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Union Européenne et la Banque Mondiale sont associés aux travaux du Comité Exécutif de Suivi.

II. COMITE DE MISE EN ŒUVRE NATIONAL (CMON)

Présidence :

- **M. Flavien MBATA**, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.

Membres :

A. Départements ministériels :

- **Colonel Arcadius MBETIBANGUI**, représentant du Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée ;
- **M. Valentin KIKOBET-PATAKI**, Inspecteur central de la Gendarmerie, représentant du Ministère de la Sécurité Publique ;
- **M. Paul POUKANDJA**, Magistrat, représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- **M. Sylvain DEMANGO**, représentant du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale ;
- **M. Osmond GOUROU**, représentant du Ministère des Affaires Étrangères et des Centrafricains de l'Étranger ;
- **M. Apollinaire NGOH**, Inspecteur Central des Services au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale ;
- **M. Jonas PAPIADET**, représentant du Ministère des Finances et du Budget ;
- **M. Charles Hubert OUANFIO**, représentant du Ministère Chargé du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement
- **M. David KOIMARA**, représentant du Ministère de la Communication et des Média.

B. Institutions de la République :

- **Monsieur Jean Symphorien MAPENZI**, Député, 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale ;
- **Mme Isabelle Édith VAKAT**, Vice-Présidente du Haut Conseil de la Communication ;



- **M. Vie de Dieu NGOKOZENGUE**, représentant du Conseil Économique et Social ;
- **Mme Marie Pierrette YA-JEAN**, représentant du Conseil National de la médiation ;
- **Mme Gertrude Adèle OUADDOF**, Vice-Présidente du Haut Conseil de la Bonne Gouvernance ;
- **M. Roch Joachim KOMENGUE**, Président de la Commission des Droits de l'Homme et des Liberté Fondamentales.

C. Les Groupes armés :

- **M. Théophile GBEI**, représentant Anti Balaka aile Mokom ;
- **M. Issène AHAMAT**, représentant du MPC ;
- **Mme Esther GUETEL**, représentant RJ Belanga ;
- **M. Dieu Bénit Christian GBEYA KIKOBET**, représentant UFRF ;
- **M. Ibrahim Mahamat ALI TAKO**, représentant du MLCJ.

III. COMISSION MIXTE INCLUSIVE (CMI) .

Huit (8) représentants du Gouvernement :

- **M. Alain NDOUNGOU**, représentant le Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale ;
- **M. Benjamin MBERIO**, Contrôleur principal des Finances, représentant le Ministère des Finances et du Budget ;
- **Lieutenant-colonel Thierry KONZALE**, représentant le Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée ;
- **M. Alain Marius Dominique SAID PANGUINDJI**, Magistrat, représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- **M. Ali DANG-ASSABE**, représentant du Ministère des Affaires Étrangères et des Centrafricains de l'Etranger ;
- **M. Antoine Georges Maximilien MBAGA**, représentant le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale ;
- **Mme Lucienne BAKA**, représentant le Ministère de la Communication et des Media ;
- **M. Ferdinand GOMOSSA**, Commissaire Divisionnaire de Police, représentant le Ministère de l'Intérieur Chargé de la Sécurité Publique.

Cinq (5) représentants des groupes armés

- **M. Richard SOUMALEKRE**, représentant Anti Balaka aile Mokom ;
- **M. Aboubacar SIDICK**, représentant du FPRC ;
- **M. Mahamat ABDOULAYE GARBA**, représentant de l'UPC ;
- **M. Aubin MBOYA**, représentant Anti Balaka aile Ngaïssona ;
- **Mr Sidi ELBACK**, représentant le MLCJ.



IV. COMITÉ TECHNIQUE DRR/RSS/RN

Participation des groupes armés :

- M. Maximin GBODO, représentant de l'UFR ;
- Mlle Sonia Vinciane VEKE, représentant du FDPC.

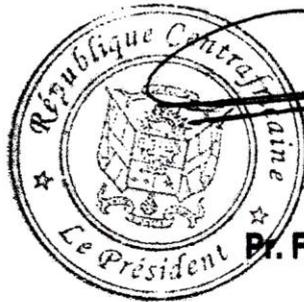
V. COMITÉ STRATÉGIQUE DRR/RSS/RN

Participation des groupes armés :

- M. Armel SAYO, représentant de la RJ Sayo ;
- M. Moussa ALIOU, représentant de l'UPC.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa signature; sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 10 MAI 2019



Pr. Faustin Archange TOUADERA